

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N°26-DP039

Nature de l'acte : 1. *Commande publique - 1.1 Marchés publics*

Objet : Marché pour l'étude pré-opérationnelle d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain 202501 - Approbation de l'avenant n°02

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

VU le Code de la commande publique, et notamment son article R. 2194-7,

VU la délibération n°26-DC058 du Conseil communautaire du 29 avril 2026 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L. 5211-10 du Code général des Collectivités territoriales, et notamment, concernant les marchés ou accords-cadres de service et fourniture dont le montant de la consultation est inférieur aux seuils européens en € HT, de prendre toute décision de les conclure, de les signer ainsi que toute décision concernant leurs modifications lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'acte d'engagement portant sur le marché cité en objet, notifié le 13 mai 2025, à l'entreprise Villes Vivantes pour un montant de 44 417,50 €HT sur la tranche ferme et 6112,50 € HT sur la tranche optionnelle ;

VU l'avenant n°01 prolongeant la durée du marché jusqu'au 31 juillet 2026, notifié le 12 février 2026 ;

Considérant le rythme d'avancement des différentes missions prévues dans le cahier des charges (notamment au vu de l'installation des nouveaux élus suite aux élections municipales et de la période estivale) et afin de garantir la livraison des livrables finaux, la date de fin de la phase ferme du marché est décalée au 31 décembre 2026 ; qu'il convient en conséquence de prolonger la durée du marché par avenant n°02 ; que cet avenant n'a aucune incidence financière ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'avenant n°02 au marché n°202501 pour l'étude pré-opérationnelle d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain, tel que joint à la présente décision, ayant pour objet la prolongation de la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 2 : DE SIGNER ledit avenant n°02 et toutes les annexes éventuelles.

ARTICLE 3 : DE PRENDRE tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Valserhône, le 17 juillet 2026

Le Président,
Guy LARMANJAT

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le : **20 JUIL. 2026**
Publié le : **20 JUIL. 2026**

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



MARCHÉS PUBLICS

Étude pré-opérationnelle d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain

AVENANT N°2

A - Identification de la collectivité

Communauté de communes Terre Valserhône
35, rue de la Poste – Châtillon-en-Michaille
01200 VALSERHONNE

Représentée par son Président Guy LARMANJAT

B - Identification du titulaire du marché public

VILLES VIVANTES – Agence de Lyon
72 avenue du Maréchal de Saxe
69003 LYON

Représentée par M. David MIET, président de la SAS Villes Vivantes.

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

Étude pré-opérationnelle d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain

■ Numéro du marché : 202501

■ Date de la notification du marché public : 13 mai 2025

■ Durée d'exécution du marché public : 9 mois pour la Tranche Ferme et 2 mois pour la Tranche Optionnelle à affermir dans un délai de 18 mois à compter de la date d'émission de la Tranche Ferme

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT de la Tranche Ferme : 44 417,5€
- Montant TTC de la Tranche Ferme : 53 301€
- Montant HT de la Tranche Optionnelle : 6 112,5€
- Montant TTC de la Tranche Optionnelle : 7 335€
- Montant HT Total du marché : 50 530€
- Montant TTC Total du marché : 60 636€

■ Avenant n°01

Prolongation de la durée du marché jusqu'au 31 juillet 2026.
Cet avenant n'engendre pas d'incidence financière.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de modifier le calendrier contractuel prévu initialement dans le cadre du marché 202501 confié à Villes Vivantes et modifié par avenant n°01.

En raison du rythme d'avancement des différentes missions, notamment au vu de la période électorale, et afin de garantir la livraison des livrables finaux, la date de fin du marché est décalée au 31 décembre 2026.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)



NON



OUI

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MIET David Président de la SAS Villes Vivantes	Bordeaux 15/07/2026	 SAS au capital de 921 000€ 112 rue François de Sourdis 33 000 Bordeaux RCS Bordeaux 791 961 204 villesvivantes.com

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature de la collectivité

À Valserhône, le

Le Président
Guy LARMANJAT

Autorisé par décision n°.....du..... ..

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

À, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public)